

ELEVAGE OVIN ET CAPRIN

#

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
Création de fromageries artisanales à base de lait de chèvre ou de brebis			
Acquisition des équipements (pasteurisateur, armoire de séchage égouttage...)	30% plafonné à 500.000 DA	Equipements spécialisés d'affinage, plateau d'égouttage, moules pour la fabrication de fromage de chèvre ou de brebis.	<ul style="list-style-type: none"> • Eleveur, groupement d'éleveurs ou promoteur disposant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'un local approprié ; ✓ D'un agrément sanitaire délivré par l'inspection vétérinaire de wilaya <p>Pour le financement, le bénéficiaire doit contribuer par un apport financier personnel de 15 % au minimum.</p>
Amélioration génétique et protection sanitaire des reproducteurs ovins et caprins			
Soutien à l'insémination artificielle (Synchronisation des chaleurs) ovine et caprine	850 DA/Insémination Artificielle Fécondante	Technique moderne de reproduction et d'amélioration génétique de l'élevage ovin et caprin à travers une fécondation artificielle.	<ul style="list-style-type: none"> • Eleveur : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Disposant d'un cheptel ovin et/ou caprin ; ✓ Intégré dans le programme annuel élaboré conjointement par le CNIAAG et la CNA et validé par l'Administration Centrale.

#